

216 - LE LUYER - 11022019 - 11H06

Sujet: [INTERNET] CONTRIBUTION ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN DE MAILHAC SUR BENAIZE

De : Gilles Le Luyer <gilles.le.luyer@free.fr>

Date : Mon, 11 Feb 2019 11:06:29 +0100

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, "Gilles LE LUYER (free)" <gilles.le.luyer@free.fr>

Courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête et Messieurs les commissaires enquêteurs.

Bonjour,

Veuillez-trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique.

Voici en synthèse les motivations de mon opposition au projet éolien de Mailhac sur Benaize :

- Le bois de Bouéry est au cœur des corridors de biodiversité
- Le Bois de Bouéry est une forêt ancienne rare en Nord Haute-Vienne
- Le bois de Bouéry est un des derniers habitats du secteur pour l'Autour des Palombes
- L'impact du projet est généralisé sur toutes les espèces forestières présentes dans le bois de bouéry ou de passage
- Le projet artificialise et morcelle les sols forestiers
- L'habitat des chiroptères est menacé
- Le projet modifie l'écosystème du bois de Bouéry
- Le projet menace le tourisme sur le secteur
- La majorité de la population de Mailhac sur Benaize est impactée par les nuisances
- Les habitants et éleveurs proches des éoliennes sont ignorés
- La cohésion des habitants est menacée
- L'étude d'impact environnemental n'est pas indépendante
- Le projet est aberrant écologiquement et économiquement
- De nombreuses autorités et associations sont opposées à ce type de projet en forêt

Tous ces points sont détaillés dans la pièce jointe.

Je vous prie de recevoir, messieurs, mes salutations respectueuses.

Gilles LE LUYER

contribution Gilles Le Luyer.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---	---

Enquête publique :

« Projet éolien sur la commune de Mailhac Sur Benaize »

Gilles LE LUYER

42 avenue de la concorde 91400 Orsay

Propriétaire sur la commune de Mailhac sur Benaize (Montbrugnaud).

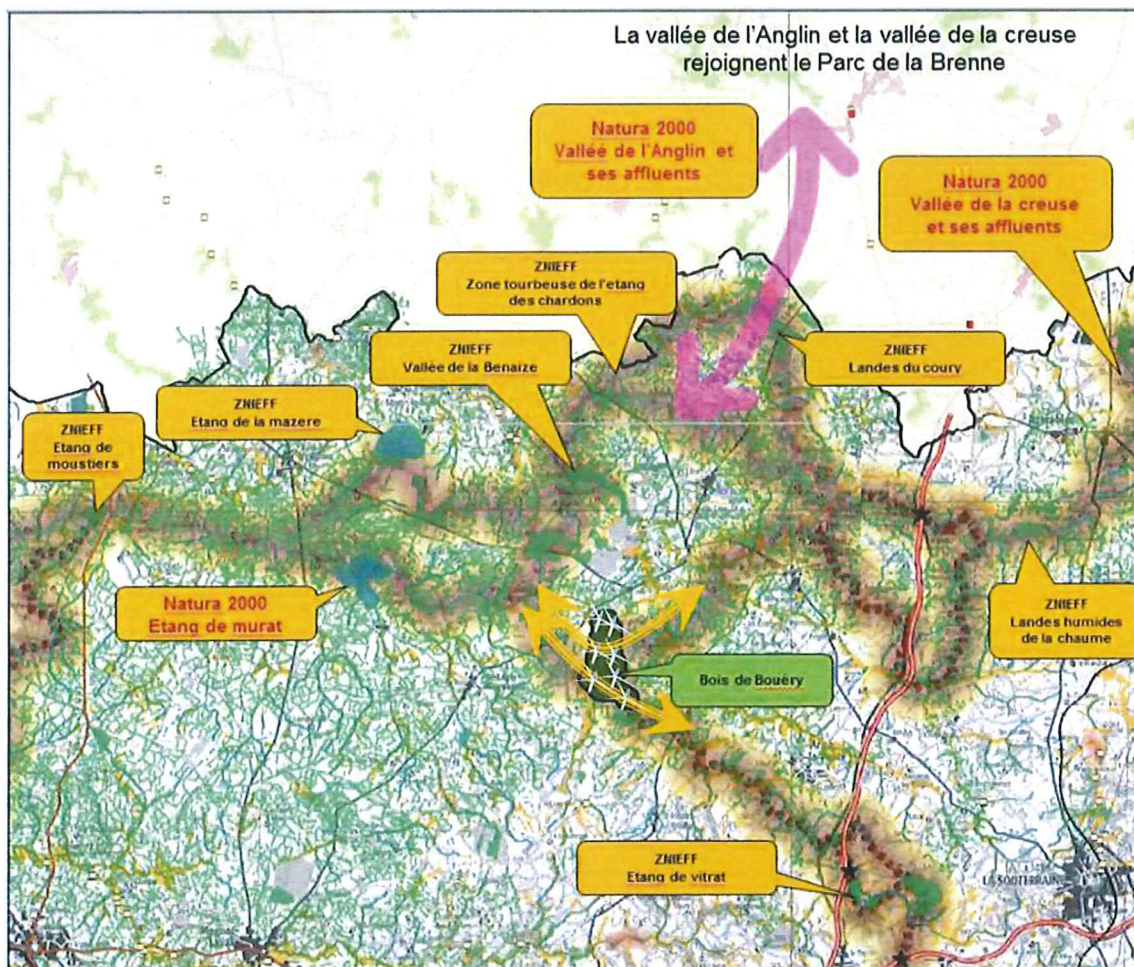
Le Bois de Bouéry était mal connu. Les études d'impact environnemental auront eu le mérite de révéler la richesse de ce lieu. Malheureusement, les bureaux d'études missionnés et payés par les promoteurs sont parties prenantes. Leur analyse des données est orientée en faveur du projet.

Pourquoi je m'oppose à ce projet

Le bois de Bouéry est au cœur des corridors de biodiversité

Pour comprendre la richesse écologique du Bois de Bouéry, on peut observer sa situation et son entourage. La vie n'est pas sédentaire, elle est nomade dans les corridors de biodiversité. Alors que le nord Haute-Vienne est peu boisé, la superficie du bois de Bouéry (250 ha), sa rareté et sa localisation au croisement des corridors de biodiversité en font un lieu d'échanges voire un refuge pour de nombreuses espèces forestières.

La carte ci-dessous identifie les sites remarquables et leurs interconnexions suivant les corridors de biodiversité (trame verte de bleue). On y voit le Bois de Bouéry comme contributeur et relai.



Le Bois de Bouéry est une forêt ancienne rare en Nord Haute-Vienne

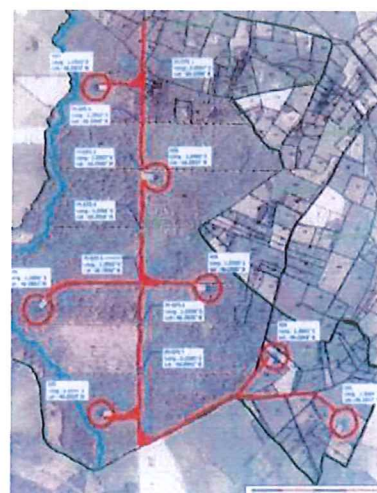
Bouéry est une des rares forêts de la Basse Marche présente dès le 15^{ème} siècle. Référencée sur les cartes de Cassini, elle fait partie des 1,2% de forêts de plus de 150 ans du Limousin.

Constituée d'une majorité de feuillus pour certains de plus de 50 ans et au-delà du boisement de futaies et de haies bocagères, elle représente par sa diversité une richesse écologique rare en Limousin.

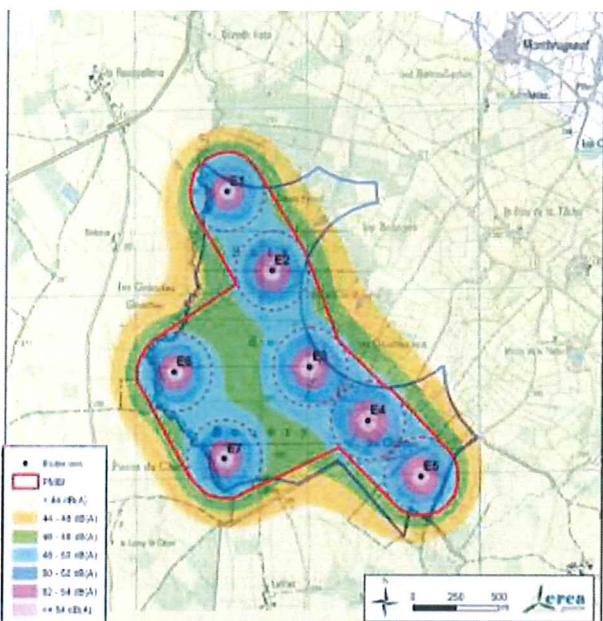
Dans le SRE (schéma régional éolien), on peut lire : « **En général les éoliennes ne doivent pas être installées dans les forêts** », la DREAL recommande aussi d'éviter les éoliennes dans les forêts de feuillus.

Le bois de Bouéry est un des derniers habitats du secteur pour l'Autour des Palombes

La présence d'éoliennes réparties sur la totalité du bois condamne le site comme habitat de l'Autour des Palombes (Espèce protégée). Le parc éolien contribue par conséquent à la disparition de l'oiseau dans le secteur.



L'impact est généralisé sur toutes les espèces forestières



Plus généralement, tous les animaux de la forêt seront perturbés par le bruit des éoliennes réparties sur la totalité du bois. Il est difficile de croire que les oiseaux et chiroptères continueront à vivre paisiblement dans cet espace bruyant et hostile. De surcroît, les allers et venues des visites de maintenance et d'entretien du parc amplifieront les nuisances.

Ces animaux fuiront le bois ou seront menacés par les pales des éoliennes (Mortalité par barotraumatisme et collision directe).

Le projet artificialise et morcelle les sols

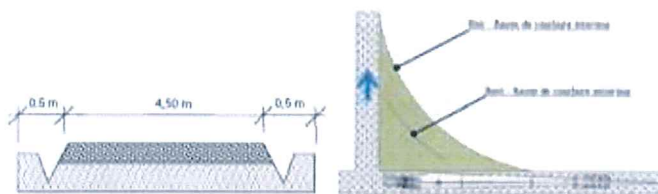


Figure 22 : Configuration des pistes.

Pistes internes	Distance totale (en m)	Superficie totale (m ²)
Total de pistes créées	1 759,5	10 557
Pistes renforcées	3 457,2	20 743

Tableau 54 : Superficie des pistes

Consommation de surface	Construction
Eoliennes et fondations	3 575 m ²
Voies d'accès	31 300 m ²
Aires de montage (permanentes et temporaires)	13 022 m ²
Raccordement, postes de livraison et fouilles	2 545 m ²
TOTAL	50 442 m²

Le projet cause la perte définitive de 50 442 m² de nature transformée en pistes et plateaux techniques.

Ces aménagements nécessitent un décapage du sol sur au moins 40 cm de profondeur. De plus, le long des pistes, des tranchées de 80 cm de profondeur seront réalisées pour enfouir les câbles électriques nécessaires à l'acheminement de l'électricité produite par les éoliennes jusqu'au poste de livraison à l'entrée du site. La terre végétale ainsi supprimée sera remplacée par un empierrement sur géotextile. Des socles énormes de béton et de ferraille seront enfouis à jamais dans le sol forestier.

5 hectares de nature dont 2,7 hectares de forêt seront définitivement perdus sur un secteur déjà pauvre en forêt.

Ces trouées artificielles dans le sol formeront des barrières pour la biodiversité des sols.

L'habitat des chiroptères est menacé

Ce bois est un lieu particulièrement attractif pour les chiroptères. 19 des 26 espèces recensées en Limousin y sont présentes, 9 sont rares dans la région et 6 d'entre elles sont quasi menacées à l'échelle nationale.

Ces espèces sont présentes partout dans le bois et la plupart chasse dans les chemins et l'allée centrale. Ainsi, les trouées des pistes menant de la grande allée centrale vers les éoliennes seront de véritables couloirs de la mort pour les chiroptères. Les mesures de bridage des éoliennes proposées par EDF EN sont insuffisantes et irresponsables. Selon EDF, ces mesures diminueraient le risque de mortalité de 90%. Autrement dit, chaque nuit favorable aux activités des chauves-souris, 10% de la population des animaux sera menacée de mort par barotraumatisme ou collision directe. Combien faudra-t-il de nuits pour anéantir toute la population ?



Le projet modifie l'écosystème du bois de Bouéry

Lorsqu'une trouée dans une forêt est importante, telle que celle provoquée par l'installation d'une éolienne, ce n'est plus l'ambiance de la forêt qui domine. En raison d'une augmentation de l'ensoleillement et d'une diminution de l'humidité, un autre microclimat s'installe sur la trouée et se répercute sur la forêt autour, modifiant l'abondance des espèces végétales et animales : on appelle cela l'effet lisière ou effet bordure. Placer des éoliennes dans un bois crée une situation irréversible. L'espace fragilisé devient sensible aux espèces envahissantes voire invasives.

Entre le bruit des éoliennes, le morcellement des sols, la mortalité résiduelle inévitable de l'avifaune et des chiroptères, la fuite des animaux et la modification du microclimat, on ne pourra plus appeler cet espace une forêt ou un Bois. Ce sera une zone industrielle.

Le projet menace le secteur touristique

Le bois de Bouéry héberge 3 sites archéologiques : un des plus grands dolmens du limousin (Dolmen de Bouéry), un ancien camp romain et des vestiges gallo-romains situés à une distance légèrement supérieure à 500 mètres des éoliennes et dans la zone d'étude. Pour



son caractère authentique, certaines scènes du film de Xavier Beauvois « Les Gardiennes » se sont déroulées dans ce bois. A deux reprises, on peut voir ce dolmen.

Les touristes qui choisissent de venir ici le font pour profiter du calme et de l'authenticité du site. Le parc éolien n'attirera plus personne bien au contraire, les touristes s'en détourneront. C'est tout le secteur autour du Bois qui est menacé car les touristes ne viendront plus passer un séjour dans les environs. Ils s'en détourneront pour des régions plus préservées. Cela générera des pertes pour toute l'économie touristique du secteur et par conséquent des pertes de chiffres d'affaires pour les commerçants et artisans

La majorité de la population de Mailhac sur Benaize est impactée par les nuisances

Le bourg de Mailhac sur Benaize est situé à 4 km du Bois de Bouéry à vol d'oiseau (Source IGN). Lorsque l'on observe la situation des foyers de la commune par rapport aux éoliennes on constate que 21% des foyers de la commune sont situés à moins de 1500 m des éoliennes, 33 % à moins de 2500 m et 60% à moins de 3000 m. Ces calculs sont réalisés sur la base de la situation géographique des foyers référencés sur la commune.

EDF EN argumente sa communication sur le fait que le parc éolien est éloigné du bourg. C'est une manipulation car le Bourg ne représente que 15 % des foyers de la commune.

Les habitants et éleveurs proches des éoliennes sont ignorés

21 % des foyers sont situés à moins de 1500m des éoliennes. Ces foyers sont représentés majoritairement par des retraités ou des éleveurs. Cette population et en particulier les agriculteurs seront soumis en permanence à toutes les nuisances connues (bruit, infrasons, ombres portées...). Aucune étude d'impact n'a été réalisée sur les animaux d'élevage. Les éleveurs sont ignorés par le projet.

La cohésion des habitants est menacée

Les habitants de la commune n'ont reçu aucune information en amont de la décision de lancement des études du projet. Les élus, influencés par EDF EN, ont signés les yeux fermés les autorisations d'études par ignorance des enjeux réels du projet. La population a été mise devant le fait accompli. A l'heure du grand débat, ces comportements irrespectueux et irresponsables des élus devront être discutés.

L'étude d'impact environnemental n'est pas indépendante

Le bureau d'étude Calidris n'est pas indépendant puisque sous contrat EDF EN. Que reste-t-il de son libre arbitre sachant qu'une grande partie de son chiffre d'affaire dépend de contrats signés avec les opérateurs d'énergies dont EDF EN ?

Une plus grande confiance serait permise si les bureaux d'études étaient sélectionnés et sous contrat des autorités gouvernementales afin de préserver leur indépendance. Au contraire, ils travaillent sous contrats privés, sans certification d'aptitude et hors contrôle des autorités. Quelle confiance peut-on accorder aux données d'études mesurées et traitées par Calidris dans ce contexte de conflit d'intérêt ?

Le projet est aberrant écologiquement et économiquement

Pour tous les producteurs d'énergie électrique sans exception, l'électricité n'est produite que s'il y a une demande sur le réseau de transport d'électricité (production = consommation). Un parc éolien ne peut répondre à la demande que si les conditions de vent le permettent. Sa capacité de production n'étant ni programmable ni garantie, il est essentiel qu'il puisse produire dès que possible lorsqu'il y a de la demande. Le vent est donc le critère fondamental pour le choix d'un site éolien et toute contrainte environnementale réduit sa production.

Le choix du bois de Bouéry est par conséquent aberrant car il porte intrinsèquement toutes les caractéristiques d'un site contraignant pour le fonctionnement des éoliennes et plus largement sur l'implantation du parc. Le site est peu venté et avec toutes les mesures de bridages règlementairement et raisonnablement nécessaires, on peut se demander à quel moment de la journée et de l'année la capacité de production du parc pourrait être mise en face de la demande d'électricité ?

La rentabilité du parc éolien ne peut donc être assurée qu'en réduisant au maximum les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts environnementaux du projet et de son exploitation. C'est la mission implicite confiée à Calidris par EDF EN : minimiser les impacts environnementaux pour réduire les effets contraignant de la réglementation. Dans le cas du bois de Bouéry la manœuvre est grossière.

Si tous les sites éoliens sont choisis de cette manière, la France n'est pas près d'atteindre ses objectifs de 23% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique. Le coût de l'énergie risque d'exploser et l'environnement de se dégrader davantage.

L'autorisation de ce projet donnera un signal fort d'encouragement au déploiement sauvage de l'éolien en France.

De nombreuses autorités et associations sont opposées à ce type de projet en forêt

EUROBATS, SRE, SRCE, UICN, SEPOL, GMHL, DREAL, LPO, CSRPN, MRaE de Nouvelle Aquitaine...

Pourquoi nos lois autorisent-elles des projets en totale contradiction avec l'intérêt général de préserver la biodiversité alors que tous les indicateurs climatiques sont dans le rouge et que l'on observe un effondrement généralisé de la biodiversité sur la planète et en France ?

La puissance des lobbies combinée au « laisser faire » des pouvoirs publics sont révoltant !

La transition énergétique, essentielle à l'humanité, est aussi un marché financier. Or, le marché financier n'a pas de morale. Ne laissons pas le marché financier détruire la biodiversité.

Ce projet n'a rien à faire dans le bois de Bouéry.

